

ACTIF.		
Espèces.....	\$ 9,679,185	\$ 9,277,098
Billets du Dominion....	17,806,324	16,601,509
Dépôts en garantie de la circulation.....	1,983,983	1,984,523
Billets et chèques d'autres banques.....	10,959,823	10,948,128
Prêts à d'autres banques en Canada, garantis....	150,000	
Dépôts faits à d'autres banques au Canada....	4,549,552	4,773,428
Idem par d'autres banq. sur échanges journaliers....	189,066	192,471
Balances dues par banques étrangères.....	22,169,025	23,353,645
Balances dues par banques anglaises.....	12,272,730	13,085,537
Obligations fédérales....	4,899,211	4,980,870
Valeurs mobilières.....	34,682,053	34,188,523
Prêts sur titres et valeurs	23,745,140	23,972,255
Escomptes et avances en cours.....	222,361,523	224,928,415
Prêts aux gouvernements	1,648,952	2,275,775
Effets en souffrance.....	3,406,913	2,525,641
Immubles.....	2,078,746	1,996,344
Hypothèques.....	566,130	588,895
Immubles occupés par les banques.....	5,872,466	5,876,765
Autres créances.....	2,980,995	2,469,396
Totaux de l'Actif....	\$382,002,015	\$384,019,461
Augmentation.....		\$2,017,446

LES EPICIERS ET L'ASSOCIATION DES EPICIERS

Nous avons publié, dans notre précédent numéro, le compte-rendu sommaire de la dernière réunion de l'Association des Epiciers de Montréal. Il nous reste maintenant à parler de la discussion à laquelle à laquelle a donné lieu notre article du 24 juin dernier, pour lequel nous avons été pris à partie.

Dans l'article en question LE PRIX COURANT, soucieux de l'avenir de l'Association des Epiciers, de son développement et de sa force, a cru devoir présenter quelques observations qui n'ont pas été du goût du bureau de direction et, plus particulièrement, du président.

Nos observations ont donc été prises en mauvaise part par quelques-uns; on a crié à l'injure et à l'insulte, puis de déduction en déduction, on a dit: "Toute l'Association se trouve insultée et injuriée puisque ce sont les membres de l'Association qui nomment le bureau de direction contre lequel l'article est dirigé."

L'un des membres du bureau qui personnellement, cependant, n'a pas à se plaindre du PRIX COURANT, avait, du coup, proposé de nous faire déchoir du titre d'organe officiel de l'Association des Epiciers et pour ne pas perdre de temps, il proposait même immédiatement notre successeur.

Il y a, heureusement pour nous, dans l'Association des Epiciers de Montréal, des membres plus calmes et plus pondérés; ce sont ceux-là qui n'ont pas perdu la mémoire des

services qu'a rendus notre journal à la corporation des Epiciers.

Aussi ont-ils demandé et obtenu de ne pas nous condamner avant que nous n'ayons été entendu.

Nous avions dit qu'il serait bon qu'on infusât du sang nouveau au bureau de direction. Nous ne pensions pas que demander la jeunesse, l'activité, la vie en un mot, pût exciter tant de bruit; cependant, une infusion de sang nouveau n'est pas autre chose. Si nous avions réclamé le remplacement intégral du bureau, nous n'aurions pas été plus maltraités que nous l'avons été par quelques uns des officiers. Comme nous n'avions nommé personne, devons-nous en conclure qu'ils avaient des raisons majeures pour se croire particulièrement visés par nos remarques? C'est à eux qu'il appartient d'en décider.

Pour nous, qui ne voulons pas faire de personnalités, nous nous en tenons à des observations générales que nous faisons dans l'intérêt et pour le bien de l'Association, qui ne s'attend pas à nous voir borner notre rôle à simplement enregistrer le compte-rendu de ses réunions; elle attend de nous, nous en sommes certains, un autre rôle qui découle de nos devoirs d'organe officiel de l'Association.

Si nous nous permettons de temps à autre quelques observations, c'est dans l'intérêt même de l'Association à laquelle nous sommes dévoué, elle en a déjà eu les preuves. Nous avons soutenu et défendu ses intérêts chaque fois qu'ils ont été menacés et nous continuerons à le faire sans nous occuper des ennuis et des soucis que peut nous créer notre volonté de lui être utile.

Le titre d'organe officiel de l'Association des Epiciers, il faut bien que nous le disions à ceux qui l'ignorent, est purement honorifique. Jamais nous n'avons demandé à l'Association des Epiciers de Montréal le moindre subside et nous ajouterons que l'idée de demander la moindre faveur à cette association ne nous est jamais venue. Nous ne nous sommes jamais plaint que d'une chose: c'est qu'elle ne fasse pas appel à nos services comme elle le devrait; nos colonnes lui sont toutes grandes ouvertes et elle n'en use pas.

D'ailleurs, les membres présents à l'assemblée du 10 courant nous ont rendu justice en enterrant la question soulevée contre nous par son président. Nous restons donc l'organe officiel de l'Association des Epiciers de Montréal.

Nous ne comptons pas justifier ce

titre autrement que par les services que nous voulons rendre à l'Association et le meilleur que nous puissions lui rendre en ce moment est d'examiner si nous n'avions pas raison dans les critiques qui nous ont amené devant elle.

Laissons donc parler les faits:

L'Association des Epiciers de Montréal a été incorporée en 1887, elle a donc une existence légale de onze ans et elle ne compte que 150 membres en règle sur un millier d'épiciers établis dans la Cité de Montréal.

En d'autres termes, au bout de onze ans, on n'a encore su grouper que 15 pour cent des épiciers, c'est-à-dire une infime minorité des membres de la corporation qui a le plus à se débattre pour affirmer ses intérêts si souvent attaqués.

L'Association ne sent-elle pas la nécessité de convertir cette minorité en majorité, en attirant dans son sein la plus forte partie des quatre-vingt-cinq pour cent des épiciers qui n'ont pas encore donné leur adhésion?

Quand l'Association des Epiciers aura acquis la force que donne le nombre, elle luttera plus efficacement contre les embarras qui lui sont suscités de temps à autre, et sa puissance empêchera même que des embarras nouveaux lui soient créés.

Mais puisqu'il est un si grand nombre d'épiciers qui n'ont pas encore compris la nécessité de se joindre à l'association dans leur propre intérêt, n'avons-nous pas raison de faire appel au travail, à la bonne volonté et à l'énergie de ceux que l'association a mis à sa tête, pour diriger ses travaux et ses destinées?

Les épiciers qui, dans leur commerce, déploient une rare activité et savent atteindre à l'aisance, à la fortune même et aux honneurs quelquefois, restent souvent indifférents aux intérêts de l'Association et de la corporation entière.

Nous avons vu tantôt que la majorité des épiciers ne fait pas partie de l'Association. Le bureau de direction, s'il se demandait pourquoi, en trouverait sans doute les raisons et, les ayant trouvées, ne manquerait pas de découvrir également le remède.

Nous constatons aussi que, parmi les membres de l'Association, un petit nombre, encore une minorité, assiste aux réunions mensuelles. Ainsi, aux élections dernières pour la réélection des officiers sortants, il y avait en tout 26 membres présents. A la dernière assemblée, il